

Reddition de comptes du vérificateur général

4

Rapport annuel 2021
Vérificateur général de la Ville de Lévis

Table des matières

| | |
|---|---|
| Bureau du vérificateur général..... | 1 |
| Activités..... | 1 |
| Qualité des travaux du vérificateur général | 1 |
| Ressources | 2 |
| Ligne de signalement..... | 2 |
| Associations, forums et formation..... | 3 |
| État des dépenses du bureau du vérificateur général (exercice financier 2021) | 3 |
| Annexe – Relevé des comptes du Bureau du vérificateur général au 31 décembre 2021 | 4 |

Liste des tableaux

| | |
|---|---|
| Tableau I : Nombre de signalements..... | 2 |
|---|---|

Bureau du vérificateur général

- 1 Le bureau du vérificateur général (BVG) est constitué du vérificateur général et d'une adjointe administrative. Le vérificateur général peut aussi procéder à l'embauche de ressources externes, selon ses besoins.

Activités

- 2 Cette année, nous avons réalisé un audit de performance et un audit de conformité.

Qualité des travaux du vérificateur général

- 3 Pour assurer la qualité de ses travaux, le vérificateur général s'appuie sur un ensemble de normes édictées par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), chargé d'encadrer la profession d'auditeur. Sous-jacentes aux normes spécialisées qui encadrent les différents travaux d'audit, certaines exigences s'appliquent à tous les travaux visant à procurer un niveau d'assurance. Elles concernent généralement :
 - les règles déontologiques applicables à l'auditeur, y compris son indépendance par rapport aux entités faisant l'objet de l'audit;
 - le contrôle de la qualité;
 - l'esprit critique, le jugement professionnel, ainsi que les compétences et techniques en matière de certification;
 - la planification et l'exécution des missions d'audit;
 - l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés;
 - le recours à des spécialistes et la réalisation des consultations appropriées;
 - l'établissement des conclusions de l'audit;
 - le contenu des rapports d'audit;
 - la documentation des dossiers d'audit.
- 4 Le vérificateur général de la Ville de Lévis applique, pour tous les audits de performance réalisés, la Norme canadienne de contrôle qualité (NCCQ) 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification*. En vertu de cette norme, le cabinet doit mettre en place et maintenir un système de contrôle qualité couvrant chacun des éléments suivants :
 - les responsabilités d'encadrement pour la qualité au sein du cabinet;
 - les règles de déontologie pertinentes;
 - l'acceptation et le maintien de relations clients et de missions spécifiques;

Chapitre 4

- les ressources humaines;
- la réalisation des missions;
- le suivi.

Ressources

- 5 Afin de réaliser mon mandat, je procède à l'embauche de ressources externes expérimentées en audit de performance ou dans d'autres spécialités. Cette année, les ressources externes qui ont collaboré aux travaux du vérificateur général sont les suivantes :
- Guy Perron, CPA, CA, consultant
 - Atos Services Digitaux Québec / In Fidem
 - Dominique Collin, FCPA auditeur, FCA
 - Jean Gamache, CPA, CA, consultant
 - Mallette S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés
 - Plurielles et singulières S.E.N.C., Anne Fonteneau, réviseure agréée honoraire
 - Richard Flageole, FCPA auditeur, FCA
 - Divers spécialistes

Ligne de signalement

- 6 En 2018, le conseil de la Ville m'a mandaté pour mettre en place et administrer une ligne de signalement indépendante. Le tableau suivant présente les statistiques afférentes pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mars 2022.

Tableau I : Nombre de signalements

| Signalements reçus | Traités | Rejetés ¹ |
|--------------------|---------|----------------------|
| 23 | 5 | 18 |

1 Ces cas ne sont pas couverts par la politique de signalement des actes répréhensibles de la Ville. Pour cette année, un grand nombre de ces cas concerne le respect des mesures sanitaires dans le contexte de la pandémie par des citoyens. Nous avons référé ces cas aux instances appropriées.

Associations, forums et formation

- 7 Le vérificateur général participe au regroupement des dix vérificateurs législatifs municipaux, l'Association des vérificateurs généraux municipaux du Québec. Ce regroupement constitue un lieu d'échange d'expertises et de connaissances pertinentes à l'exercice de nos fonctions.
- 8 Par ailleurs, la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (FCAR), créée par les vérificateurs législatifs canadiens, fournit aussi un forum d'échanges et de support. La FCAR a récemment créé un regroupement des vérificateurs généraux municipaux du Canada. Ce dernier est appelé à jouer un rôle important dans le futur concernant l'échange de pratiques professionnelles entre pairs et leur formation.
- 9 Afin de me conformer aux exigences de ma profession, en 2021, j'ai participé à 54 heures de formation visant principalement la connaissance du secteur municipal, la comptabilité, l'audit financier ainsi que l'audit de performance.

État des dépenses du bureau du vérificateur général (exercice financier 2021)

- 10 Pour l'année 2021, les dispositions contenues à l'article 107.5 de la *Loi sur les cités et villes* fixent le budget minimum du vérificateur général à 500 000 dollars. Le conseil municipal a alloué un budget de 527 021 dollars au BVG pour cette année. Les amendements budgétaires s'élèvent à 56 325 dollars, provenant des crédits inutilisés de 2020¹ et d'un ajustement salarial à la suite de l'adoption d'une nouvelle convention des cadres.
- 11 Le relevé des comptes du BVG, et le rapport de l'auditeur de la Ville, sont présentés en annexe.

¹ Décision du conseil municipal CV-2018-04-59 : Depuis l'exercice financier 2017, les crédits inutilisés du BVG sont reportés au budget de l'année suivante.

Annexe – Relevé des comptes du Bureau du vérificateur général au 31 décembre 2021



Malette s.e.n.c.r.l.
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Téléphone : 418 653-4431
Télécopie : 418 656-0800
info.quebec@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état des dépenses (informations financières) du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Ces informations financières ont été préparées afin de satisfaire les exigences de l'article 108.2.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

À notre avis, les informations financières ci-jointes donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des dépenses du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des informations financières » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des informations financières au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Restriction à l'utilisation

Les informations financières ont été préparées afin de satisfaire les exigences de l'article 108.2.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19). En conséquence, il est possible que les informations financières ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil et au vérificateur général de la Ville de Lévis et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des informations financières

Le Bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des informations financières conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'informations financières exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des informations financières

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières prises dans leur ensemble sont exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des informations financières prennent en se fondant sur celles-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les informations financières comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville de Lévis;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des informations financières et apprécions si les informations financières représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 29 mars 2022

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A102687

État des dépenses du Bureau du vérificateur général pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021 (en dollars)

| | Budget 2021 | Budget amendé 2021 | Réalizations | |
|----------------------------------|----------------|--------------------------|----------------|----------------|
| | | | 2021 | 2020 |
| Ressources humaines internes | 284 207 | 332 926 | 339 201 | 311 428 |
| Ressources humaines externes | 223 083 | 230 689 | 206 397 | 176 276 |
| Dépenses de fonctionnement | 11 861 | 11 861 | 5 359 | 5 865 |
| Total avant ligne de signalement | 519 151 | 575 476 | 550 957 | 493 569 |
| Ligne de signalement | 7 870 | 7 870 | 7 095 | 6 976 |
| Total | 527 021 | 583 346 | 558 052 | 500 545 |

Notes complémentaires

Principales méthodes comptables :

Cet état des dépenses est établi conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les dépenses comprennent uniquement les dépenses directement engagées par le bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis.



Yves Denis, CPA auditeur, CA
Vérificateur général de la Ville de Lévis